

Association Les Jardins des Délices

Assemblée Générale du 11 octobre 2015 à 16h30

Procès-Verbal

Présents :

Magali Feller
Caroline Dommen
Isabelle Plan
Sarah Borgeaud
Sarah Boxler Dike
Bernard Genoud
Florance Plojoux
Abden Hasbellaoui

Bricolage :

Mina Borgeaud
Lucien Salmon

Excusés

Mylène Petremand

Bilan 2015 :

L'association comprend 30 membres et 30 sympathisants. Pour les cotisations nous espérons que le nouveau compte Raiffeisen facilitera les paiements, car pour l'instant 30 membres ont payé leur cotisation. Envoyer les coordonnées bancaires en même temps que le PV avec un rappel !!!

Ce qui a caractérisé cette année les jardins est la création des nouvelles parcelles en buttes et la diversification des espèces plantées. Ainsi que :

- Le plan de jardinage ;
- Les semis au mois d'avril de notre stock de graine ;
- La création d'hôtels à insectes ;
- La création du compost ;
- Le repiquage des semis tous ensemble au mois d'avril ;
- Le grand chantier du mois de mai ;
- Le travail en commun au mois d'août -> Très jolie expérience à renouveler l'année prochaine ;

- La sollicitation des EPI (Etablissement Public pour l'Intégration) pour se joindre à nous et qui s'est concrétisé avec l'installation du bac des jardins en carré ;
- Les liens qui continuent avec le SEVE (Services des Espaces Verts) et les UAC (Union d'Action Communautaire) ;
- Le jumelage avec les Jardins de Geisendorf-> Ces liens demandent à être développés;
- La participation au marché de Galiffe et au Plein'Air à Voltaire.
- La participation à la journée du jardinage urbain et l'animation d'un groupe par Caroline Dommen.
- Le contact avec la coopérative Renouveau à St-Jean.

Les membres hors comité sont ravis d'avoir rencontré des personnes du quartier, d'avoir mis les mains dans la terre, il y a beaucoup de choses à développer. Le travail du comité n'est parfois pas évident pour impliquer chacun.

Les problèmes rencontrés durant l'année et comment ne pas reproduire les mêmes erreurs :

- Les buttes ont été creusées trop profondément et certaines sont trop étroites. ->Les deux buttes les plus étroites seront regroupées cet automne.
- L'accès est difficile ->Selon le plan de jardinage de Felix, un passage sera créé vers l'extérieur, entre la parcelle le long du mur et les rayons du soleil.
- Le bac en bois positionné sous l'if est trop à l'ombre et est envahi par les racines -> Il sera déplacé à un endroit plus ensoleillé du parc cet automne.
- Les plants ont été plantés de manière trop serré, ce qui a conduit certains légumes à être étranglés -> Laisser plus d'espace aux plants à l'avenir.
- Il y a eu beaucoup de limaces et donc beaucoup de pertes de jeunes pousses -> Un livre sur la problématique des limaces sera mis en lien sur la dropbox par Florance.
- La terre s'affaisse et nous en manquons
- Le compost n'est pour l'instant pas utilisable -> Sarah Borgeaud se charge d'organiser un atelier pour l'améliorer, elle mettra de la doc sur la dropbox. L'idée est de faire une couche brune sèche (feuilles mortes, reste de désherbage...) et une couche verte humide (épluchures, légumes, fruits...). Pour l'instant il nous manque la couche verte (nécessite de trier son compost autrement), il est aussi possible d'arroser le compost pour remplacer cette couche humide. Il faut le retourner régulièrement.
- Suite à la découverte d'un sac d'engrais dans le coffre à outils, il nous paraît important de spécifier de manière claire nos pratiques. On invitera chaque nouvelle personne souhaite devenir membre de lire, approuver et signer La Charte de notre association.

L'Assemblée approuve une modification des statuts pour que seuls soient acceptés comme membres, les personnes ayant lu, approuvé et signé la Charte, après discussion avec un-e membre du Comité.

- On affichera les PVs des réunions de coordination sur le panneau en bois à l'entrée en plus de l'envoyer à tous les membres. Pour que certaines règles soient claires on dessinera des pictogrammes sur le panneau à l'entrée (interdit aux pesticides, permis de cueillir pour tout le monde...).

Autres actions à entreprendre :

- Est-ce qu'on installe une petite serre pour les semis ? Organiser un chantier.
- Avant l'hiver on dessinera le plan des vivaces. (On fera un plan où on notera ce qui est planté.)
- Au printemps, chacun fait ses semis et les amène le jour d'un grand chantier pour les planter. Chaque plant aura son nom écrit sur un morceau de bois. Comme nos parcelles sont très diversifiées, il n'est pas nécessaire de faire une rotation des cultures et donc de plan de jardinage. Lorsque chacun plante il doit simplement être attentif aux besoins de la plante (associations végétales, besoin en soleil et en eau...).
- Organisation de débats, forums comme celui sur le revenu inconditionnel de base ? Oui cela est dans nos statuts et on est intéressé.

Gestion future de l'association :

La communication :

- Afin de faciliter la communication, Bernard Genoud créera un site internet conjointement avec Caroline. Il sera possible d'y centraliser tous les documents, d'y ajouter un calendrier, etc.
- Caroline demande si on peut utiliser Mailchimp ? C'est est un outil qui permet de rendre un mail personnalisé. Oui !
- Imprimer des flyers et les coller sur les portes ? On pourrait les donner aux membres qui les distribuent autour d'eux. Ou alors faire appel aux « endettés », c'est-à-dire les personnes qui ont utilisé la Salle du Clos Voltaire et doivent fournir une contreprestation – pour cela, il faut demander aux UAC.
- On pourrait communiquer nos besoins au forum 1203.

La participation des membres :

Comment se positionne l'association face aux membres ? Participation libre ou cadre fixé?

Le membre a des droits et des devoirs. Si la présence aux AG n'est pas possible, un mot d'excuse est attendu. En cas de vote, une procuration pourrait être envisagée.

L'implication de chaque membre est fluctuante et inégale en fonction des disponibilités. Un questionnaire peut être créé afin de différencier les membres actifs et passifs (amis, sympathisants). Une chose est sûre, plus il y a de personnes actives et plus les différents travaux sont agréables et gérables (grands chantiers, ateliers, arrosage, désherbage, etc.) ! Le questionnaire peut être couplé au calendrier. Demander aux membres actifs de s'inscrire à un événement au minimum ?

Chaque membre doit avoir signé la charte de l'association.

Une présence professionnelle au jardin ?

Etant donné que la plupart des membres sont peu expérimentés en matière de jardinage, serait-il pertinent d'engager un jardinier professionnel qui puisse dispenser des conseils, par exemple une heure par mois ? Faire appel à un jardinier de l'hospice général ? On pourrait faire ça une année et observer ce que ça donne... L'Assemblée donne mandat au Comité de creuser cette idée.

Calendrier :

En plus des événements extraordinaires, proposition de se réunir un samedi sur deux (10h-12h) pour travailler. Jusqu'à la fin de l'année cela fait 4 dates (31 octobre, 14 et 28 novembre, 12 décembre). L'idée est que chaque membre du comité anime une date (cf. calendrier sur la dropbox). Annoncer le thème par mail et demander aux personnes intéressées de confirmer leur présence (une confirmation d'inscription). En cas de pluie, neige (informer les personnes inscrites), il sera indiqué – sur le panneau en bois au-dessus du coffre à outils – un lieu où se retrouver pour parler des jardins.

Compte :

Magali fait le bilan financier (cf. fiche dropbox). L'Assemblée décide que la cotisation 2016 sera de 10 CHF/pers./an (5 CHF pour les personnes AI/AC/AVS, étudiant-e-s).

Election du comité :

Sont élu-e-s au Comité : Sarah Borgeaud, Sarah Boxler Dike. Caroline Dommen, Bernard Genoud et Isabelle Plan.

Sarah Boxler Dike indique qu'elle déménagera probablement très prochainement, et démissionnera donc du Comité quand elle déménagera.

Pour la première fois, nous élisons une Présidente : Caroline Dommen. Sarah Borgeaud est élue trésorière.

Mylène Petremand est nommée vérificatrice des comptes. Manon Otjacques, Marguerite Davenport et Carmen Moinecourt, habitantes du Clos Voltaire assurent le lien entre les habitants du Clos et l'association.

Modification des statuts :

Pour être membre il faut avoir signé la charte et payé la cotisation. Cette modification est approuvée à l'unanimité.